



Bulletin Officiel

Publié en application de l'article 31 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994

N° 3355 — Jeudi 28 Mai 2009

— 14^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DES SOCIETES

MODIFICATION DES COMMISSIONS DE GESTION ET DE DEPOT

SICAV L'EPARGNANT 2

PAIEMENT DE DIVIDENDES

STRATEGIE ACTIONS SICAV 2

SICAV ENTREPRISE 3

FCP VALEURS CEA 3

ARAB TUNISIAN BANK - ATB - 3

RESOLUTIONS ADOPTEES PAR L'AGO

STRATEGIE ACTIONS SICAV 4

AXIS TRESORERIE SICAV 5

TUNISIE SICAV 6

SICAV PLUS 6

SICAV ENTREPRISE 7

ARAB TUNISIAN LEASE - ATL - 8-10

ASSEMBLEES GENERALES

شركة التّقل بواسطة الأنابيب - SOTRAPIL - 11

BANQUE TUNISO-KOWEITIENNE – GCE - 12

SOCIETE INDUSTRIELLE DES TEXTILES -SITEX- 12

COURBE DES TAUX 13

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 14

AVIS DES SOCIETES (suite)

SICAV L'EPARGNANT

Société d'investissement à capital variable

Régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001- JORT n° 59

Agrément du Ministre des Finances du 21 décembre 1996

Siège social : Rue Hédi Nouria - Tunis -

SICAV L'EPARGNANT informe ses actionnaires et le public que son Conseil d'Administration réuni le 7 avril 2009, a décidé ce qui suit :

- Ramener le taux de la commission de gestion de 0.45% TCC à 0.40% TTC de l'actif net.
- Porter le taux de la commission de dépôt de 0.050% TTC à 0.075% TTC de l'actif net.
- Maintenir la commission de distribution de 0.1% TTC de l'actif net.

Ainsi le taux des frais supportés par la SICAV sera ramené de 0.600% TTC à 0.575% TTC de l'actif net.

Les nouveaux taux seront appliqués à compter du mercredi 1er juillet 2009.

2009 - AS - 1478

PAIEMENT DE DIVIDENDES

STRATEGIE ACTIONS SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable régie par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001

Agrément du Conseil du Marché Financier N°18-2005 du 3 octobre 2005

RC : D 2414752005

Siège social : 17, Rue de Jérusalem - 1002 Tunis -

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire du 22 Mai 2009, STRATEGIE ACTIONS SICAV a le plaisir d'informer ses actionnaires qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2008 et à compter du Vendredi 29 Mai 2009,

**Un dividende net de
8,676 dinars par action.**

Le règlement de ce dividende sera effectué selon le choix des actionnaires :

- Soit en numéraires auprès des agences de TUNISIE VALEURS (TUNIS, NABEUL, SOUSSE, SFAX et DJERBA).
- Soit sous forme de réinvestissement en actions STRATEGIE ACTIONS SICAV, sur la base de la valeur liquidative calculée pour la journée du 29 Mai 2009.

Les actionnaires auront jusqu'au 29 Mai 2009 pour faire le choix. Passé ce délai, le paiement de dividende se fera par réemploi automatique en actions de Sicav obligataires distribuées chez Tunisie Valeurs.

2009 - AS - 1479

AVIS DES SOCIETES (suite)

PAIEMENT DE DIVIDENDES**SICAV ENTREPRISE**

Société d'Investissement à Capital Variable régie par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001

Agrément du Conseil du Marché Financier N°04-2005 du 16 Février 2005

RC : B 242066 2005

Siège social : 17, Rue de Jérusalem 1002 Tunis -

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire du 22 Mai 2009, SICAV ENTREPRISE a le plaisir d'informer ses actionnaires qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2008 et à compter du Vendredi 29 Mai 2009,

**Un dividende net de
3,797 dinars par action.**

Le règlement de ce dividende sera effectué selon le choix des actionnaires :

- Soit en numéraires auprès des agences de TUNISIE VALEURS (TUNIS, NABEUL, SOUSSE, SFAX et DJERBA).
- Soit sous forme de réinvestissement en actions SICAV ENTREPRISE, sur la base de la valeur liquidative calculée pour la journée du 29 Mai 2009.

Les actionnaires auront jusqu'au 29 Mai 2009 pour faire le choix. Passé ce délai, le paiement de dividende se fera par réemploi automatique en actions SICAV ENTREPRISE.

2009 - AS - 1480

— *** —

FCP VALEURS CEA

Fonds Commun de Placement régie par la loi 2001 83 du 24 Juillet 2001

Agrément du Conseil du Marché Financier N°02-2007 du 05 Mars 2007

Siège social : 17, Rue de Jérusalem 1002 Tunis -

TUNISIE VALEURS a le plaisir d'informer les porteurs de parts du FCP VALEURS CEA qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2008 et à compter du Vendredi 29 Mai 2009,

**Un dividende net de
0,174 dinars par part.**

Le règlement de ce dividende sera effectué en numéraires auprès des agences de TUNISIE VALEURS (TUNIS, NABEUL, SOUSSE, SFAX et DJERBA).

2009 - AS - 1481

— *** —

ARAB TUNISIAN BANK

- ATB -

Siège Social : 9, rue Hédi Nouria, - 1001 Tunis -

L'Arab Tunisian Bank porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire tenue le 23 mai 2009 a fixé le montant du dividende unitaire à distribuer au titre de l'exercice 2008 à **0,170 DTU** par action soit 17% de la valeur nominale et la date de mise en paiement au **Judi 28 mai 2009**.

2009 - AS - 1468

AVIS DES SOCIETES (suite)

RESOLUTIONS ADOPTEES

STRATÉGIE ACTIONS SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

Régie par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001

Siège Social : 17, Rue de Jérusalem 1002 TUNIS -

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 22 mai 2009

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 22 mai 2009

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes pour l'exercice 2008, les approuve dans leur intégralité ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2008 tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide la distribution de l'intégralité des sommes distribuables.

En conséquence, la somme à distribuer par action s'élève à 8,676 Dinars. La mise en paiement des dividendes se fera à partir du 29/05/2009.

Le reliquat provenant des arrondis est intégré au capital social.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée décide de limiter le nombre d'administrateurs à 5 membres.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée décide de nommer en qualité d'administrateurs, pour une période qui prendra fin lors de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011, les membres ci après désignés :

- Mr Slaheddine LARGUECHE
- Tunisie Valeurs
- Assurance COMAR
- Mustapha Henchiri
- Smart Asset Management

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès verbal de la présente Assemblée tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

RESOLUTIONS ADOPTEES

AVIS DES SOCIETES (suite)

AXIS TRESORERIE SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

Régie par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001

Siège Social : 67, AVENUE MOHAMED V, 1002 TUNIS -

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 22 mai 2009

PREMIERE RESOLUTION

L'AGO ratifie le mode de convocation de la présente réunion et la déclare régulièrement constituée et couvre en conséquence irrévocablement sans restriction ni réserve, les nullités qui pourraient être tirées du non respect des délais et du mode de convocation.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'AGO après lecture du rapport du Conseil d'Administration et des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2008, approuve les dits rapports dans leur intégralité, ainsi que les états financiers dudit exercice et donne quitus aux administrateurs pour leur gestion relative au dit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'AGO prend acte du résultat de l'exercice et des sommes distribuables au titre de l'exercice 2008 qui s'élèvent globalement à 1 262 642 dinars et décide de mettre en paiement l'intégralité des sommes distribuables sous forme d'un dividende de 4.055 dinars par action et ceci à compter du 27 mai 2009.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'AGO donne tout pouvoir au porteur d'un extrait ou d'une copie du procès verbal de cette réunion pour accomplir les formalités de publication partout où besoin sera.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

AVIS DES SOCIETES (suite)

RESOLUTIONS ADOPTEES

TUNISIE SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable
Régie par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001
Siège Social : 17, Rue de Jérusalem 1002 TUNIS -

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 22 mai 2009

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes pour l'exercice 2008, les approuve dans leur intégralité ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2008.

En conséquence, elle donne quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'incorporer les sommes distribuables de l'exercice 2008 à la valeur liquidative.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès verbal de la présente Assemblée tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

2009 - AS - 1484

SICAV PLUS

Société d'Investissement à Capital Variable
Régie par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001
Siège Social : 17, Rue de Jérusalem 1002 TUNIS -

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 22 mai 2009

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes pour l'exercice 2008, les approuve dans leur intégralité ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2008.

En conséquence, elle donne quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'incorporer les sommes distribuables de l'exercice 2008 à la valeur liquidative.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de limiter le nombre d'administrateurs à 5 membres.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer en qualité d'administrateurs, pour une période qui prendra fin lors de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011, les membres ci après désignés :

- Mr Fethi MESTIRI
- Mme Rafiaa ABDELKEFI
- Mr Fadhel ABDELKEFI
- Mr Abderrazek BEN AMMAR
- Mr Slaheddine LARGUECHE

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès verbal de la présente Assemblée tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

2009 - AS - 1485

RESOLUTIONS ADOPTEES

AVIS DES SOCIETES (suite)

SICAV ENTREPRISE

Société d'Investissement à Capital Variable

Régie par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001

Siège Social : 17, Rue de Jérusalem 1002 TUNIS -

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 22 mai 2009

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes pour l'exercice 2008, les approuve dans leur intégralité ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2008.

En conséquence, elle donne quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide la distribution de l'intégralité des sommes distribuables.

En conséquence, la somme à distribuer par action s'élève à 3,797 Dinars. La mise en paiement des dividendes se fera à partir du 29/05/2009.

Le reliquat provenant des arrondis est intégré au capital social.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès verbal de la présente Assemblée tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

AVIS DES SOCIETES (suite)

RESOLUTIONS ADOPTEES

ARAB TUNISIAN LEASE ATL

Siège social : Ennour Building Centre Urbain Nord El Mahrajène - 1082 Tunis -

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2008, l'ARAB TUNISIAN LEASE publie, ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres.

I- Résolutions adoptées :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice 2008, approuve le rapport du Conseil d'Administration, ainsi que les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2008 tels qu'ils ont été présentés, et prend acte des rapports des commissaires aux comptes.

En conséquence, elle donne quitus entier et sans réserves aux Administrateurs pour leurs gestions relatives à l'exercice clos au 31/12/2008.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission par l'A.T.L d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 50 Millions de Dinars, et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants et conditions d'émission.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'élire les administrateurs suivants pour un mandat de 3 ans finissant à la date de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur l'exercice 2011 :

Membres	Représenté par	Qualité
Slimène BETTAEIB	Lui même	Président
ATB	Jamel JENANA	Membre
Fethi BLANCO	Lui même	Mandaté par l'ATB
ATI SICAF	Othman ZAHEG	Membre
SOCIETE ENNAKL	Firas SAID	Membre
Sahir JEJELI	Lui même	Mandaté par société ENNAKL
BNA	Youssef IDANI	Membre
Kamel GUESMI	Lui même	Mandaté par la BNA
SPDIT SICAF	Mohamed Ali BAKIR	Membre
SEFINA SICAF	Ferid ABBES	Membre
Chedly Ben Ammar	Lui même	Membre
Ridha Zerzeri	Lui même	Membre

Cette résolution est approuvée à la majorité absolue de voix.

RESOLUTIONS ADOPTEES - SUITE -**QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve le renouvellement du mandat des commissaires aux comptes suivants pour les exercices 2009-2010 et 2011 :

- Ahmed Mansour « Deloitte »
- Abderrazek El Gabsi « GEM »

Cette résolution est approuvée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de désigner Monsieur Moncef Dakhli comme conseiller auprès du Conseil d'Administration pour une période de 3 ans.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe les jetons de présence à 12.000,000 dt (net) par administrateur.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité

SEPTIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les bénéfices de l'exercice 2008 comme suit :

TABLEAU DE REPARTITION DES BENEFICES

1	Résultat net de 2008	5 325 393
2	Résultats reportés de 2007	380 197
	Bénéfice distribuable (1+2)	5 705 590
3	Réserves légales (5% du résultat)	285 280
	Reliquat :	5 420 311
4	Réserves pour réinvestissements exonérés	1 500 000
5	Réserves pour risques généraux	1 500 000
	Reliquat :	2 420 311
6	Dividendes 15%	1 500 000
	Reliquat :	920 311
7	Réserves pour fonds social	166 270
	Reliquat :	754 041
8	Résultats reportés de 2008	754 041

Le dividende de l'exercice 2008 est fixé à 0,150 Dinars par action.

Le paiement des dividendes sera effectué auprès des intermédiaires en Bourse et des Banques et ce conformément à l'instruction n°16 de la STICODEVAM et en application de la loi 94/117 du 14/11/1994.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur d'une copie ou d'un extrait du Procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer tous dépôts et accomplir toutes formalités de publications légales ou de régularisations.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

RESOLUTIONS ADOPTEES - SUITE -**II - Le Bilan après affectation du résultat comptable :**

BILAN - ACTIFS		31 décembre 2008	31 décembre 2007
(Montants exprimés en dinars)			(*)
	Liquidités et équivalents de liquidités	1 373 341	1 697 467
CREANCES SUR LA CLIENTELE	Créances de leasing	208 741 716	172 234 451
	Moins : provisions	-6 746 177	-5 392 185
		201 995 539	166 842 266
	Clients et comptes rattachés	10 494 731	12 164 276
	Moins : provisions et agios réservés	-7 848 238	-9 692 672
		2 646 493	2 471 604
	Total des créances sur la clientèle	204 642 032	169 313 870
PORTEFEUILLE TITRES	Immobilisations financières	10 822 390	9 779 055
	Moins : provisions	-355 970	-355 969
		10 466 420	9 423 086
VALEURS IMMOBILISEES	Immobilisations propres	5 856 624	5 543 509
	Moins : amortissements	-1 846 728	-1 764 560
		4 009 896	3 778 949
AUTRES ACTIFS	Autres actifs	11 353 203	8 158 895
	Moins : provisions	-281 890	-247 340
		11 071 313	7 911 555
	TOTAL DES ACTIFS	231 563 002	192 124 927

(*) : Données retraitées pour les besoins de la comparabilité

BILAN - CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		31 décembre 2008	31 décembre 2007
(Montants exprimés en dinars)			(*)
PASSIFS	Concours bancaires et autres passifs financiers	2 100	2 100
	Dettes envers la clientèle	1 457 774	1 292 153
	Emprunts et ressources spéciales	174 841 940	151 909 527
	Fournisseurs et comptes rattachés	12 379 109	10 368 695
	Autres passifs	4 652 630	4 148 396
	Total des passifs	193 333 553	167 720 871
CAPITAUX PROPRES	Capital social	17 000 000	10 000 000
	Réserves	20 475 409	14 023 859
	Résultats reportés	754 040	380 197
	Total des capitaux propres après affectation	38 229 449	24 404 056
	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS	231 563 002	192 124 927

III - L'état d'évolution des capitaux propres.

	Résultat	Capital Social	Reserve légale	Prime d'émission	Reserve pour Fonds Social	Reserve pour Amortissements	Reserve pour Risques divers	Report à Nouvelles	Total
Solde au 31/12/2008 avant affectation	5 325 993	17 000 000	1 000 000	5 000 000	684 337	9 139 632	1 200 000	380 197	39 729 449
Affectation approuvée par l'AGO du 31/03/2009	-5 325 993		289 280		166 270	1 500 000	1 500 000	1 875 040	0
Dividendes								-1 500 000	-1 500 000
Solde au 31/12/2008 après affectation	0	17 000 000	1 289 280	5 000 000	850 607	10 639 632	2 700 000	754 040	38 229 449

AVIS DES SOCIETES (suite)

دعوة للجمعية العامة العادية

شركة النقل بواسطة الأنابيب

يدعى السادة والسيدات المساهمون لحضور الجمعية العامة العادية لشركة النقل بواسطة الأنابيب "سوترايل" التي ستعقد يوم الإثنين 15 جوان 2009 بنزل "Barcelo Carthage Thalasso" بقرت على الساعة العاشرة (10) صباحا وذلك للتداول حول المسائل المدرجة في جدول الأعمال التالي:

- 1 - الإطلاع على تقرير مجلس الإدارة لنشاط الشركة خلال سنة 2008،
- 2 - تلاوة التقريرين العام والخاص لمراقب الحسابات،
- 3 - المصادقة على تقرير النشاط والقوائم المالية لسنة 2008،
- 4 - المصادقة على الإتفاقيات المنصوص عليها بالفصل 200 من مجلة الشركات التجارية،
- 5 - إبراء ذمة المتصرفين بعنوان سنة 2008،
- 6 - توظيف المرابيح على ضوء نتائج سنة 2008،
- 7 - تحديد مكافأة الحضور للمتصرفين بعنوان سنة 2008،
- 8 - تمكين مجلس الإدارة من إصدار قرض رقاعي في حدود 30 مليون دينار (30.000.000 د)،
- 9 - إعلام الجمعية العامة العادية بمحتوى تصريح مساهمين إثنين (2) تجاوزت مساهمة الأول عتبة 20 بالمائة من رأس مال الشركة وانخفضت مساهمة الثاني تحت عتبة 5 بالمائة،
- 10 - المصادقة على إضافة مقعد ثاني بصفة متصرف لمجمع إدريس بمجلس إدارة الشركة،
- 11 - المصادقة على تجديد عضوية متصرف.

AVIS DES SOCIETES (suite)

ASSEMBLEES GENERALES

BANQUE TUNISO-KOWEITIENNE GCE

Siège Social : 10 Bis, Avenue Mohamed V, - 1001 Tunis -

La BANQUE TUNISO-KOWEITIENNE - GCE porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le **11 juin 2009 à 15H00**, au siège de la Banque à Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen du rapport d'activité de la BTK-GCE au titre de l'exercice 2008;
2. Examen des états financiers sociaux arrêtés au 31/12/2008;
3. Lecture du rapport général et spécial des commissaires aux comptes sur les états financiers sociaux arrêtés au 31/12/2008;
4. Approbation du rapport d'activité et des états financiers de l'exercice 2008;
5. Approbation des opérations régies par l'article 29 de la loi 2001-65 relative aux établissements de crédits et par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales;
6. Quitus aux Administrateurs au titre de l'exercice 2008;
7. Affectation des résultats de l'exercice 2008;
8. Fixation des jetons de présence à accorder aux membres du Conseil d'Administration et des indemnités aux Administrateurs membres du comité permanent d'audit interne, au titre de l'exercice 2009;
9. Examen du rapport d'activité du groupe BTK au titre de l'exercice 2008;
10. Examen des états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2008;
11. Lecture du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés du groupe BTK au titre de l'exercice clos le 31/12/2008;
12. Approbation du rapport d'activité et des états financiers du groupe BTK au titre de l'exercice clos le 31/12/2008;
13. Approbation du lancement d'un emprunt obligataire 2009-2010 ;
14. Désignation des deux nouveaux commissaires aux comptes pour les comptes sociaux de la BTK et les comptes consolidés du groupe BTK au titre des exercices 2009 - 2011;
15. Pouvoirs.

2009 - AS - 1478

— *** —

**SOCIETE INDUSTRIELLE DES TEXTILES
- SITEX -**

Siège Social : Avenue Habib Bourguiba - Ksar Hellal

Les actionnaires de la Société Industrielle des Textiles, sont convoqués le **mardi 23 juin 2009 à 9 heures 30 minutes**, à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises " IACE ", à la maison de l'entreprise, Boulevard Principal, 1053 Les Berges du Lac Tunis, en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2008 ;
- 2) Lecture des rapports général et spécial des Commissaires aux comptes sur l'exercice 2008 ;
- 3) Approbation des comptes de l'exercice 2008 et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les opérations visées par l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales ;
- 4) Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour la gestion de l'exercice 2008 ;
- 5) Affectation des résultats de l'exercice 2008 ;
- 6) Renouvellement de mandat de quatre Administrateur ;
- 7) Ratification de la nomination d'un Administrateur ;
- 8) Renouvellement de mandat du commissaire aux comptes
- 9) Désignation du commissaire aux comptes;
- 10) Fixation des jetons de présence de l'exercice 2009 ;
- 11) Fixation de la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit de l'exercice 2009.

2009 - AS - 1479

AVIS

COURBE DES TAUX DU 28 MAI 2009

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,360%		
TN0008002339	BTCT 13 semaines 09/06/2009		4,355%	
TN0008002305	BTCT 52 semaines 27/10/2009		4,302%	
TN0008002313	BTCT 52 semaines 24/11/2009		4,291%	
TN0008002321	BTCT 52 semaines 02/03/2010		4,253%	
TN0008002347	BTCT 52 semaines 06/04/2010		4,239%	
TN0008000044	BTA 10 ans " 6,75% 12 Avril 2010 "		4,237%	1 020,971
TN0008002354	BTCT 52 SEMAINES 11/05/2010	4,226%		
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"		4,283%	1 043,945
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"	4,313%		1 023,250
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,358%	1 067,607
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,397%	1 133,378
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,415%	1 171,935
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,460%	1 125,058
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"	4,543%		1 040,102
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		4,594%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		4,659%	1 138,374
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		4,781%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"	4,803%		1 052,985
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		5,077%	1 169,517

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

